
Programme de Formation

Certification Examen Civique

Organisation

Durée : 45 minutes

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Depuis le 1er janvier 2026, l'examen civique est obligatoire pour toute demande de carte de séjour pluriannuelle ou de carte de résident.



Objectifs pédagogiques

Cet examen vise à **vérifier la maîtrise des principes et valeurs de la République, des droits et devoirs, ainsi que des repères essentiels sur le fonctionnement de la société et des institutions françaises.**

Important : Les contenus et les questions de l'examen sont conçus exclusivement par le ministère de l'Intérieur.



Description

L'examen civique est une évaluation officielle mise en place par l'État français dans le cadre de la nouvelle réglementation relative à l'intégration et à l'accès au séjour en France.

À partir du 1er janvier 2026, la réussite à cet examen devient obligatoire pour :

- demander une carte de séjour pluriannuelle,
- demander une carte de résident,
- déposer une demande de naturalisation française.

Cet examen vise à vérifier la maîtrise des principes et valeurs de la République, des droits et devoirs, ainsi que des repères essentiels sur le fonctionnement de la société et des institutions françaises.



Prérequis

A partir du 1er janvier 2026, les niveaux requis sont :

- Pour obtenir une carte de séjour pluriannuelle (2 à 4 ans) : niveau A2
- Pour obtenir une carte de résident (10 ans) : niveau B1
- Pour obtenir la nationalité française : niveau B2

La condition s'applique uniquement lors du premier accès au titre de séjour. Par exemple si vous avez déjà une carte de séjour de 2 ans, vous n'avez pas besoin de justifier du niveau A2 pour renouveler cette carte de séjour, mais vous aurez besoin du niveau B1 si vous sollicitez une première carte de résident.



Modalités pédagogiques

Préparation à l'Examen Civique : <https://formation-civique.interieur.gouv.fr/>





Moyens et supports pédagogiques

Comment se préparer ?

Le ministère de l'Intérieur met à disposition les thématiques et les questions de l'examen sur les sites suivants :

- pour la carte de séjour pluriannuelle et la carte de résident : <https://formation-civique.interieur.gouv.fr/>
- pour la naturalisation : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/La-nationalite-francaise/Les-procedures-d-acces-a-la-nationalite-francaise>

Après l'examen

Les résultats seront disponibles sur l'espace candidat dans un délai de 12 heures après la passation de l'examen.

Vous aurez accès à votre attestation de résultats sur votre compte candidat que vous aurez créé au moment de votre inscription. Elle est valable pour toutes les démarches administratives concernées par la réglementation et sa durée est illimitée.

Format de l'examen

L'examen civique prend la forme d'un QCM intégralement numérique.

- Durée maximale : 45 minutes
- Nombre de questions : 40
- Modalité : QCM sur ordinateur ou tablette
- Réussite : 32 bonnes réponses minimum, soit 80 %

Les questions évaluent :

- les principes et valeurs de la République,
- les droits et obligations applicables en France,
- le fonctionnement des institutions,
- des repères historiques, culturels et géographiques,
- des situations de la vie quotidienne dans la société française.

Qui peut passer l'examen ?

Toute personne résidant en France et engagée dans l'une des démarches suivantes :

- première demande ou renouvellement de carte de séjour pluriannuelle,
- première demande de carte de résident,
- demande de naturalisation française.

Certaines dispositions particulières existent (aménagements, dispenses) dans les cas prévus par la loi. Le certificat médical à faire remplir par son médecin est téléchargeable sur le site du ministère de l'Intérieur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000053227374>



Modalités d'évaluation et de suivi

L'Examen civique est un test composé de QCM (questions à choix multiple) et de mises en situation, rédigé en langue française, incluant des questions de connaissances et des mises en situation. Retrouvez la liste officielle des questions de connaissance sur le site officiel.

Il comporte 40 questions réparties en 5 thématiques, **à faire sur ordinateur** :

1. **Principes et valeurs de la République (11 questions) :**
 - Devise et symboles de la République : 3 questions
 - Laïcité : 2 questions
 - Mises en situation : 6
2. **Système institutionnel et politique (6 questions) :**
 - Démocratie et droit de vote : 3 questions
 - Organisation de la République française : 2 questions
 - Institutions européennes : 1 question
3. **Droits et devoirs (11 questions) :**
 - Droits fondamentaux : 2 questions
 - Obligations et devoirs des personnes résidant en France : 3 questions
 - Mises en situation : 6
4. **Histoire, géographie et culture (8 questions) :**
 - Principales périodes et personnages historiques : 3 questions
 - Territoires et géographie : 3 questions
 - Patrimoine français : 2 questions
5. **Vivre dans la société française (4 questions) :**
 - S'installer et résider en France : 1 question
 - L'accès aux soins : 1 question
 - Travailler en France : 1 question
 - Autorité parentale et système éducatif : 1 question

Modalités de passation :

- **Durée** : 45 minutes.
- **Évaluation** : un point par bonne réponse, score de réussite fixé à 80 % (soit 32 bonnes réponses sur 40).

Une seule bonne réponse est proposée par question.

- **Validité** : une fois obtenu, le résultat de l'examen civique reste valable sans limite de temps.